



UNION EUROPEENNE

Conseil permanent de l'OSCE n°1266 Vienne, 7 mai 2020

Déclaration de l'UE à l'occasion du 75^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale

L'Union européenne remercie l'Ambassadrice Michaela Kuchler pour son intervention au nom de la présidence allemande de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA). Dans d'autres circonstances, le Conseil permanent aurait pu aujourd'hui se déplacer à Mauthausen. Nous y aurions été accueillis à l'entrée du camp par ces vers de Louis Aragon : "Les morts ne dorment pas, ils n'ont que cette pierre impuissante à porter la foule de leurs noms. La mémoire du crime est la seule prière, Passant, que nous te demandons." Nous remercions l'IHRA pour son action essentielle afin que l'Holocauste, le crime le plus odieux de l'histoire européenne, ne soit jamais oublié. Nous remercions également par avance l'envoyé spécial pour les contacts internationaux du Mémorial du camp de concentration de Mauthausen, l'Ambassadeur Wolfgang Paul, pour l'intervention qui suivra.

A l'occasion du 75^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, nous rendons un hommage des plus sincères à toutes les victimes ainsi qu'au rôle historique des forces alliées et à leurs sacrifices pour venir à bout du nazisme durant la Seconde Guerre mondiale. Nous devons également nous souvenir que la Seconde Guerre mondiale a engendré des divisions douloureuses en Europe. Pour beaucoup de pays européens, la fin de la Seconde Guerre mondiale n'a pas apporté la liberté, mais l'oppression et de nouveaux crimes contre l'humanité à l'égard de leur population.



UNION EUROPEENNE

Le chapitre le plus tragique de la Seconde Guerre mondiale est la Shoah. Commémorer la Shoah est un fondement des valeurs européennes. Pour une Europe qui place en son centre l'humanité, protégée par l'Etat de droit, la démocratie et les droits fondamentaux.

Nous nous souvenons que le régime nazi et ses alliés, ses partenaires fascistes et nationalistes ainsi que les autres collaborateurs qui ont participé à ces crimes, ont tenté d'exterminer de manière systématique le peuple juif et d'autres groupes, en raison de leur origine ethnique, de leurs convictions ou de leur orientation sexuelle.

Nous avons un devoir de mémoire, à titre individuel et collectif, en particulier à une époque où l'antisémitisme reprend vigueur, où les théories du complot antisémites reviennent en force et où les attaques contre les Juifs et la mémoire de l'Holocauste présentent une fréquence préoccupante – aussi bien en Europe qu'en dehors de celle-ci. L'Union européenne s'élève encore et toujours contre toutes les formes d'antisémitisme, y compris les tentatives de nier ou de banaliser l'Holocauste. Nous avons plus que jamais le devoir de rester vigilants, de réagir et d'agir contre toutes les formes de racisme et de discrimination, anciennes ou nouvelles.

Tous les États membres de l'Union européenne s'unissent pour proclamer que l'antisémitisme, le racisme et la haine n'ont pas leur place en Europe et que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour les combattre. Nous saisissons cette occasion pour rappeler que la définition de travail juridiquement non contraignante de l'antisémitisme adoptée par l'IHRA à Bucarest en 2016 est un instrument utile pour lutter contre l'antisémitisme.

Une étude honnête et approfondie de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale contribue à la réconciliation. Eu égard à notre responsabilité envers toutes les victimes, présentes et passées, nous rejetons toutes les tentatives de falsification de l'histoire



UNION EUROPEENNE

ainsi que les approches conflictuelles et sélectives. Dans ce contexte, ainsi que dans l'esprit de la Déclaration ministérielle de l'IHRA du 19 janvier dernier, nous soulignons l'importance de la préservation et de la mise à disposition d'archives, de témoignages et de sites à des fins éducatives, commémoratives et de recherche.

De la Seconde Guerre mondiale, nous avons appris que nous avons besoin de nouvelles approches dans les relations internationales, d'un nouveau multilatéralisme dans lequel la volonté de coopération prévaut sur celle de domination et le bien de chaque État ne peut être dissocié du bien de ses partenaires; fondés sur les bases solides des valeurs communes de liberté, des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, dont l'ONU et aussi l'UE et l'OSCE sont des exemples importants. Dans notre monde globalisé et aussi dans les temps de la crise actuelle, ces valeurs fondamentales partagées sont plus pertinentes que jamais pour nos peuples et tous ceux qui souhaitent travailler en coopération pour renforcer le multilatéralisme fondé sur des règles, la paix et la sécurité, le développement durable, le commerce libre et équitable, les droits de l'homme et la démocratie.

Alors que nous honorons la mémoire des victimes de la Seconde Guerre mondiale, nous déplorons enfin que les principes de l'ONU et de l'OSCE ne soient pas toujours respectés et que la paix ne soit toujours pas devenue une réalité sur l'intégralité du continent européen.

La République de Macédoine du Nord*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande et le Liechtenstein pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la Géorgie, l'Andorre, Saint-Marin et Canada se rallient à cette déclaration.

* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.